

AGRI VIAUR



GÉRER, ÉCONOMISER, PROTÉGER



éditorial

Depuis l'approbation du SAGE Viaur en 2018, le syndicat mixte du bassin du Viaur est devenu Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). Cette labellisation vient reconnaître le travail mené par le syndicat en faveur des milieux aquatiques à l'échelle d'un territoire cohérent ainsi que la mise en place d'une gouvernance adaptée. Dans la continuité des programmes portés par le syndicat (Gestion des cours d'eau, Agri Viaur, Paiements pour Services Environnementaux etc.), l'EPAGE Viaur a engagé l'élaboration opérationnelle du SAGE à savoir le Contrat de Rivière. Au-delà du renforcement de l'approche globale et concertée à l'échelle du bassin du Viaur, les principaux objectifs du futur contrat consistent à atteindre ou préserver le bon état des masses d'eau au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ; à mettre en place une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, et à préserver les fonctionnalités des milieux. L'ensemble de ce programme devra proposer des actions qui tiennent compte des conséquences du changement climatique sur le bassin.

2022 sera donc consacrée à la concertation autour de l'élaboration du contrat de rivière afin de déterminer collectivement les actions permettant d'atteindre les objectifs ambitieux du SAGE. Ce contrat abordera de nouvelles thématiques comme une meilleure prise en compte de l'eau dans les aménagements des collectivités : avec notamment le développement de la désimperméabilisation. D'autres orientations seront renforcées comme la préservation des zones humides, l'entretien des haies ou encore le développement de pratiques agroécologiques. L'élaboration du contrat de rivière constitue une étape majeure de la déclinaison opérationnelle du SAGE Viaur et un nouveau challenge que le territoire va devoir relever !

Nicolas TEFFO, Coordonnateur territorial Tarn Aveyron amont
Agence de l'eau Adour-Garonne

Plan

[Page 1](#)

Un troisième contrat de rivière pour l'EPAGE Viaur

[Page 2](#)

Les axes de travail du prochain contrat

[Page 3](#)

Les campings s'investissent dans l'amélioration de la qualité des eaux

[Pages 4 et 5](#)

Cultures dérobées : résultats d'essais menés par l'APABA

[Pages 6 et 7](#)

La haie : un rôle majeur à l'échelle du bassin versant

[Page 8](#)

Actualité

Zoom sur Comment régénérer une haie vieillissante ?

Un troisième contrat de rivière pour l'EPAGE Viaur

Deux contrats de rivières se sont succédés sur le bassin versant du Viaur. Un premier, de 2000 à 2005, qui a permis, entre autres, de lutter contre la pollution domestique (individuelle et collective), de mettre en place une cellule opérationnelle rivière et de créer un partenariat fort avec la profession agricole. Le second contrat de rivière, de 2008 à 2012, a traité de la gouvernance locale, de l'assainissement domestique collectif et a également lancé l'opération Agri Viaur. Ce travail a marqué un changement important dans la gestion des cours d'eau. D'un travail essentiellement axé sur la ripisylve, le syndicat a évolué vers une prise en compte plus large du fonctionnement global de la rivière. La mise en place d'une politique de gestion intégrée sur le bassin implique de franchir une nouvelle étape créant un organe consultatif et décisionnel capable de fixer des orientations de gestion et de faire respecter ce cadre de référence aux gestionnaires de la ressource eau. C'est pourquoi il a été proposé de conserver ce même périmètre de travail pour développer un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

C'est ainsi que le SAGE Viaur, validé en mars 2018, fixe, coordonne et hiérarchise les objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides.

Aujourd'hui ce troisième contrat de rivière Viaur va permettre de décliner de manière opérationnelle les orientations du SAGE Viaur.



Concrètement, qu'est-ce qu'un Contrat de rivière apporte à un territoire ?

Le Contrat de rivière est un engagement technique et financier pour gérer de façon durable et concertée l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant. L'objectif est de préparer puis décliner sur 5 années un programme d'actions contractuel basé sur la concertation et la coordination entre les différents acteurs, gestionnaires et usagers de l'eau de ce bassin. Il fait appel à de nombreux partenariats locaux qui sont indispensables à un bon déroulement des opérations et à la réussite de ce type de programme. Agri Viaur, un des volets du Contrat de rivière, est là pour accompagner les agriculteurs qui souhaitent optimiser leurs pratiques agricoles, sa devise est de « Convaincre sans contraindre ».



Quelles sont les priorités pour le bassin versant du Viaur ?



- Plusieurs axes forts seront traités dans ce troisième Contrat de rivière avec notamment des actions visant à :
- instaurer une gestion quantitative équilibrée et durable de la ressource en eau,
 - intervenir en faveur de la restauration et de la gestion durable des zones humides afin de préserver leurs fonctionnalités et la biodiversité qu'elles abritent,
 - accompagner les agriculteurs vers des pratiques visant à préserver la ressource en eau et à s'adapter au changement climatique,
 - poursuivre les travaux de restauration des cours d'eau (pose de clôtures, plantations, réalisation de points d'abreuvement pour le bétail ou encore entretien).

Sur le bassin versant du Viaur, 18 campings et Parcs Résidentiels de Loisirs (PRL) se sont engagés dans l'amélioration de leur système d'assainissement dans un objectif commun de préservation de la qualité des eaux. Sur le Lévézou, tourisme et baignade sont essentiels pour l'économie locale, d'où la nécessité d'une eau de qualité ; sans compter, l'enjeu lié à l'alimentation en eau potable. C'est ainsi que l'EPAGE Viaur a proposé d'accompagner les campings et PRL qui le souhaitent dans la réalisation d'une étude de diagnostic d'assainissement (visites sur site, mesures, sondages...) assortie de propositions d'amélioration. Les 18 campings ont été volontaires pour mener à bien ce travail réalisé par le bureau d'étude

Cereg et financé à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Au total, pour l'ensemble des structures, cela représente 200 000 euros d'études. Suite à ce travail, ce sont, aujourd'hui, 17 de ces campings qui se sont engagés dans la réalisation de travaux d'amélioration de leur système d'assainissement. Dans la très grande majorité des cas, il s'agit d'améliorer le traitement des effluents, c'est-à-dire l'infiltration, qui doit faire l'objet de travaux (financé à hauteur de 40 à 60% par l'agence de l'eau Adour-Garonne). Les montants des travaux, selon les campings peuvent aller de 75 000 à plus de 570 000 euros.

Ce travail n'aurait pas vu le jour sans l'engagement de l'EPAGE du Viaur qui a fait naître le projet, puis coordonné et piloté l'ensemble de l'opération. Mais nous devons surtout sa réussite à l'engagement et l'implication de tous : agence de l'eau Adour-Garonne, techniciens des Communautés de Communes et bureau d'étude Cereg, qui, chacun selon leur rôle et compétences, ont permis de sensibiliser, informer, mobiliser et accompagner les gérants des structures dans leur projet individuel.

Camping ayant participé à l'opération

CapÔcamping
Les Terrasses du Lac à Pont de Salars
Camping familial de 180 emplacements
situé en bordure du lac de Pont de Salars
Myriam et Christophe Triponney,
Fondateurs de la marque CapÔcamping

Témoignage de Madame Triponney
 L'importance de qualité de l'eau notamment pour l'eau potable nous touche de près comme pour tout habitant d'un territoire. Mais notre activité de tourisme et notre proximité avec le lac nous amène également à vouloir participer à une bonne qualité de l'eau pour la baignade. Cette action collective visant à améliorer les systèmes d'assainissements auprès des campings, c'est une action

que nous avons reprise en cours de route. Nous avons été très bien accompagnés pour constituer et mener le projet à son terme. Ce fut un long travail avec l'ensemble des acteurs qui nous ont suivi, de nombreuses réunions et visites de terrains ont été nécessaires. Les travaux d'amélioration de l'assainissement représentent un très gros chantier.

C'est pourquoi nous le réalisons en trois tranches de travaux qui sont importantes en termes d'engagement humain et financiers. En effet, nous devons nous organiser pour réaliser les travaux pendant la période de fermeture et faire en sorte que tout soit prêt à l'ouverture du camping début avril. Il y a les travaux de démolition des anciennes fosses septiques, puis la pose des nouveaux assainissements et ensuite la remise en état des sites afin que les pelouses soient prêtes lors de l'arrivée des premiers clients. Cet hiver nous sommes en train de réaliser la deuxième tranche de travaux.

J'invite les campings et parcs de loisirs à s'engager dans ce type de démarche car l'amélioration des systèmes d'assainissement est indispensable pour la qualité de l'eau potable et de la baignade. Ce type de travaux représente un investissement très important pour un camping et les aides financières apportées par l'agence de l'eau sont vraiment indispensables, c'est pourquoi il vaut mieux le faire tant qu'il y a encore des aides.

Je tiens à remercier tous les acteurs qui ont participé à cette démarche et qui nous ont accompagnés. Tout au long du projet, ils ont été à notre écoute afin que l'on mène à bien ce travail non négligeable.



Renforcer l'autonomie alimentaire des élevages de ruminants biologiques de moyenne montagne par l'utilisation de cultures dérobées fourragères résistantes à la sécheresse

L'Association pour la Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron (APABA) accompagne les agriculteurs dans la mise en œuvre de systèmes d'élevages autonomes, économes et performants. Dans ce sens, des travaux sont menés sur l'autonomie alimentaire et la robustesse des systèmes fourragers face aux aléas climatiques. Depuis 2018, six essais de dérobées fourragères ont été suivis dans le cadre du programme « Expérimentation Bio Occitanie ».

Objectif de l'expérimentation

L'expérimentation a été menée sur la commune de Flavin et a pour but **d'évaluer les performances de mélanges de dérobées fourragères** afin d'améliorer l'autonomie alimentaire des élevages de ruminants. La composition des mélanges a été définie en fonction du contexte pédoclimatique de la parcelle et des attentes du producteur. Un protocole scientifique a été co-construit avec Arvalis-Institut du végétal pour appréhender de manière précise le **niveau de production des dérobées, leur robustesse aux aléas climatiques, ainsi que leur valeur alimentaire.**

Composition des mélanges

Les mélanges de dérobées fourragères testés ont été constitués à partir d'espèces rapides d'installation et réputées robustes face à des périodes de sécheresse. L'ensemble des essais sont destinés à être pâturé par des brebis et des vaches laitières.



Densité de semis des différents mélanges implantés

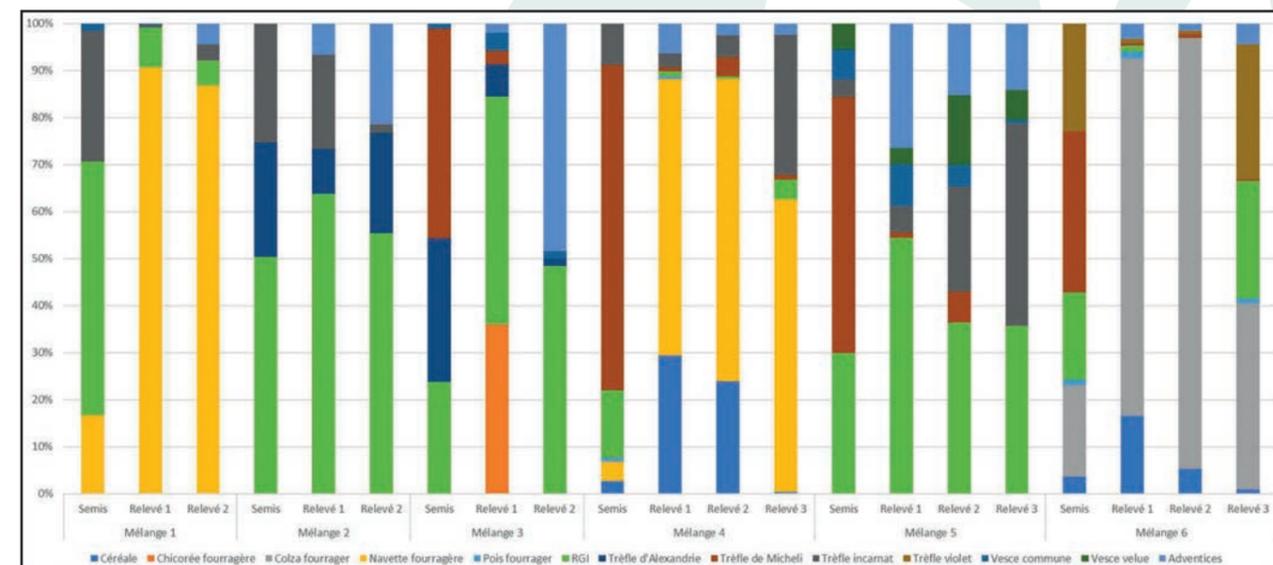
Densité de semis (Kg/ha)	Mélange 1	Mélange 2	Mélange 3	Mélange 4	Mélange 5	Mélange 6
Pois fourrager				12		12
RGI	10	12	6	3,5	3,5	3,5
Trèfle d'Alexandrie		6	8			
Trèfle de Micheli			3	4,5	1,7	1,7
Trèfle incarnat	6	7		2,5	0,5	
Trèfle violet						3
Vesce commune	3		3		7,5	
Vesce velue					6,5	
Navette fourragère	4			1,3		
Chicorée fourragère			1			
Colza fourrager						4
Céréale				10		10

Observations et résultats

✓ Evaluation de la vitesse d'implantation et de la composition botanique du couvert

Afin d'évaluer la vitesse d'implantation et la composition botanique du couvert, des relevés simplifiés ont été réalisés avant chaque mesure de biomasse (Relevé 1 : le 21/02/2020 et Relevé 2 : le 03/09/2020). Pour chaque mélange, trois mesures ont été réalisées en décortiquant des échantillons fauchés sur un quadrat de 0,5 x 0,5m.

Part de chaque espèce au semis et lors des mesures de biomasse



Le graphique précédent représente la part de chaque espèce lors du semis et la part de ces mêmes espèces lors des différentes utilisations.

Dans les mélanges 1, 3 et 4, les crucifères ont dominé la biomasse sans pour autant étouffer les autres espèces et ont fortement contribué au rendement du couvert.

Production totale des mélanges et estimation des coûts de semences

	Mélange 1	Mélange 2	Mélange 3	Mélange 4	Mélange 5	Mélange 6
Production totale (tMS/ha)	2,35	2,55	1,52	5,29	3,97	5,87
Coût des semences (€/ha)	88,66	113,40	106,66	84,25	67,36	91,46
Coût des semences (€/tMS)	37,75	44,54	70,36	15,92	16,95	15,57

Rapporté à la tonne de matière sèche produite, c'est le mélange 6 qui présente le coût des semences le plus faible (15.57€/tMS). Les mélanges testés ont une digestibilité moyenne de 87%, ce qui indique que la ration est bien assimilable par les animaux. Les couverts présentent également un taux de matière azotée de 23.4% en moyenne ce qui permet de contribuer à l'autonomie protéique des exploitations.

Les mélanges ont été pâturés une première fois entre 42 et 54 jours après le semis et une deuxième fois 27 jours plus tard. Les mélanges 4, 5 et 6 ont reçu 90mm d'eau en 4 passages d'irrigation ce qui leur a permis une croissance rapide.

Delphine CUBIZOLLE – Animatrice élevage - APABA

Ces essais s'inscrivent dans une dynamique globale menée sur le territoire sur les cultures dérobées. Ainsi, la Chambre d'agriculture, en 2019/2020, a également réalisé des essais de dérobés sur différentes communes du bassin versant. Les résultats de ces expérimentations sont consultables sur le site de la chambre d'agriculture (productions & techniques / cultures / production fourragère / GTI).

LA HAIE : UN RÔLE MAJEUR À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT

En freinant le ruissellement de l'eau et en limitant ainsi les phénomènes d'érosion la haie joue un rôle très important dans la circulation des eaux à l'échelle du bassin versant.

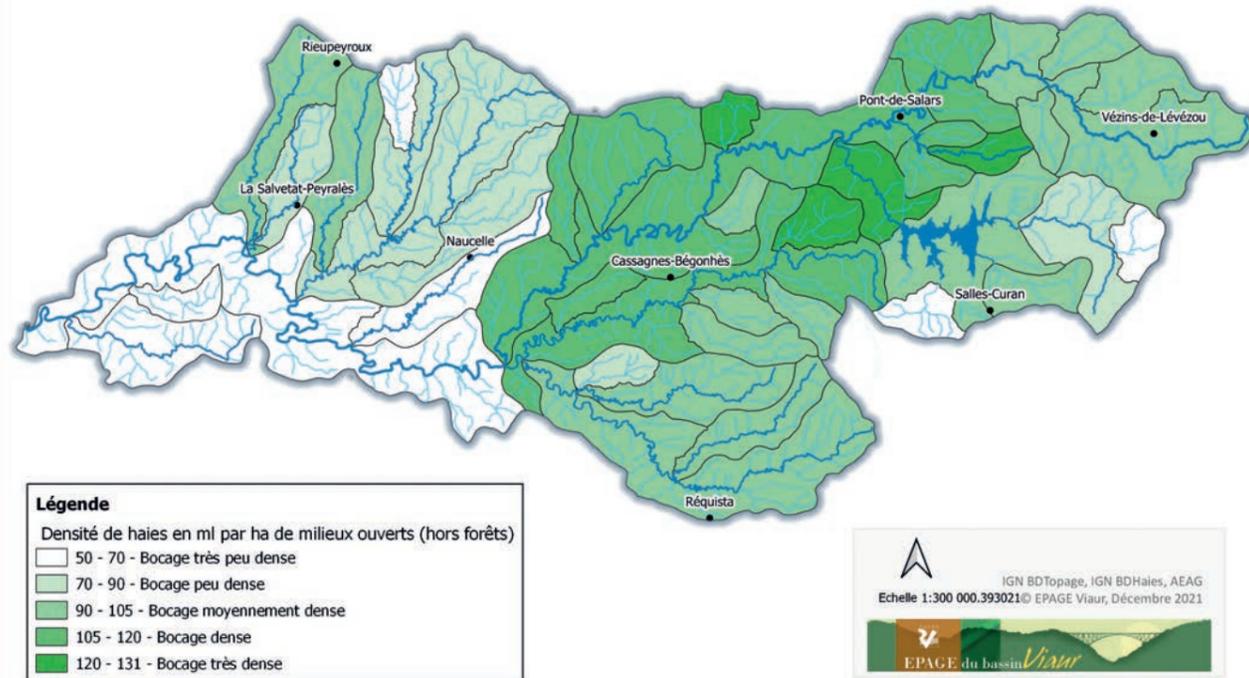
Ainsi, elle limite le transfert, vers la rivière, de sédiments fins chargés d'éléments polluants. Lors d'évènements orageux, les haies vont permettre de ralentir les écoulements et limiter la montée des eaux en aval. La haie va aussi participer à la dénitrification et à la dégradation des pesticides, sans compter ses nombreux bienfaits sur la biodiversité en servant d'habitat et de source de nourriture pour la faune sauvage.

Au niveau agricole, au-delà des éléments présentés ci-dessus, qui ont un effet positif sur les cultures et la préservation des sols, elle est également intéressante pour l'abris du bétail en hiver comme en été.

Le bassin versant du Viaur, un territoire bocager plus ou moins bien pourvu de haies

Sur les 1 560 km² du bassin versant du Viaur ce sont 11 000 km de haies qui organisent ce paysage bocager de polyculture-élevage. Avec une moyenne de 70 mètres linéaires de haies par hectare le bocage présent est qualifié de peu dense avec cependant des disparités selon les différents territoires comme nous pouvons le voir sur la carte ci-dessous.

Densité de haies en ml par ha de milieux ouverts (c'est-à-dire hors forêts)



Les territoires les mieux pourvus, avec une moyenne de plus de 120 ml de haies/ha de surface (hors forêts), se situent sur le Lévézou dans sa partie médiane avec les bassins versants des ruisseaux de Bage, du Vioulou aval, de Clauzelles et de Cayrac. Les territoires les moins pourvus en haies, avec une moyenne inférieure à 70 ml de haies /ha de surface (hors forêts) sont ceux de la vallée aval du Viaur et trois petits bassins versant : les Douzes et le Rieutord sur le Lévézou et le Fréjalieu sur la partie Ségala. Cependant, cette carte ne met pas en évidence les disparités à l'intérieur même d'un sous bassin. En effet, les secteurs de plateaux sont souvent moins bien pourvus en haie avec des parcelles agricoles plus grandes, ce qui peut avoir un impact important sur les milieux aquatiques. Les têtes de bassin versant présentent des cours d'eau plus fragiles du fait de leurs petites tailles et de leurs grandes sensibilités aux évènements hydrologiques (crues ou assècs).

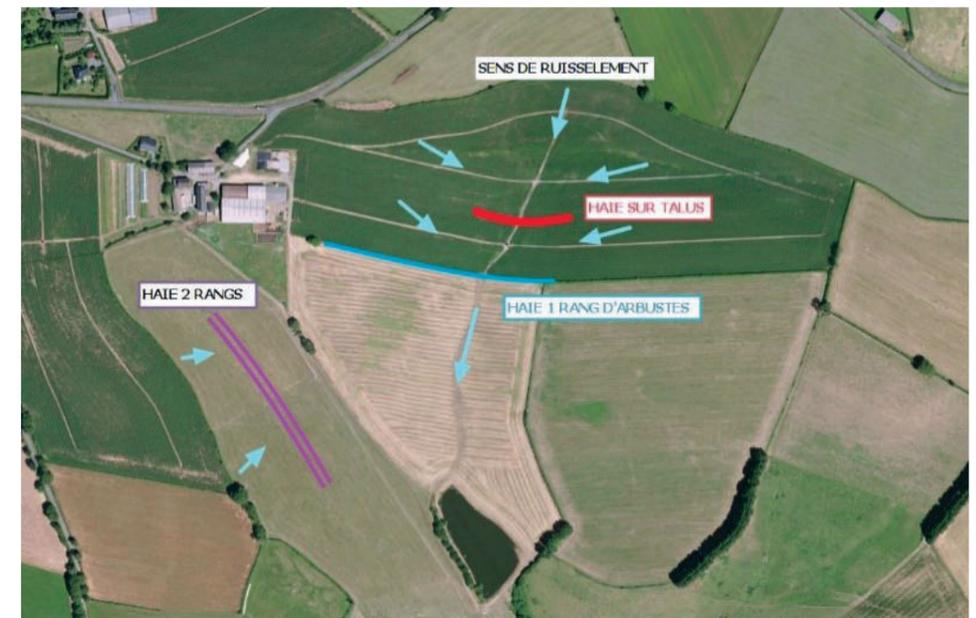
Depuis 2003, plus de 70 km de haies plantées avec l'association Arbres haies et Paysages d'Aveyron sur le bassin versant du Viaur

L'Association Arbres Haies et Paysages d'Aveyron accompagne les agriculteurs pour la plantation de haies sur le département. Les besoins des agriculteurs en termes de plantation de haies sont divers : redécoupage parcellaire, abris pour le bétail et/ou les cultures, lutte contre l'érosion ou encore intégration de bâtiments dans le paysage. Sur le bassin versant du Viaur, depuis 2003, ce sont au total 70 672 ml de haies pour 334 projets plantés avec l'accompagnement de l'association. En moyenne, les projets sont d'une longueur de 213 ml. Ces dernières années, le linéaire de haies plantées augmente considérablement et les demandes des agriculteurs concernent de plus en plus des projets en lien avec des problématiques d'érosion des sols. C'est pourquoi l'association accompagne la plantation de haies antiérosives sur talus ou à double-rang et localisée de manière stratégique sur la parcelle (en fonction de la topographie et des écoulements). Pour exemple, sur le territoire du programme d'actions Cône-Durenque, une haie antiérosive « en pointillée » a été implantée chez un exploitant afin de limiter l'érosion sur sa parcelle. Placée stratégiquement en fond de talweg et perpendiculairement à la pente cette haie à double-rang et sur talus permet de stopper les écoulements et infiltrer l'eau en ne gênant pas la mécanisation sur la parcelle. Lors de gros orages ou sur de fortes pentes, le talus va permettre de ralentir les écoulements le temps que les plants se développent et prennent vraiment le relais (il faut compter environ trois années).

Exemple de plantations de haies antiérosives chez un agriculteur - commune de La Selve

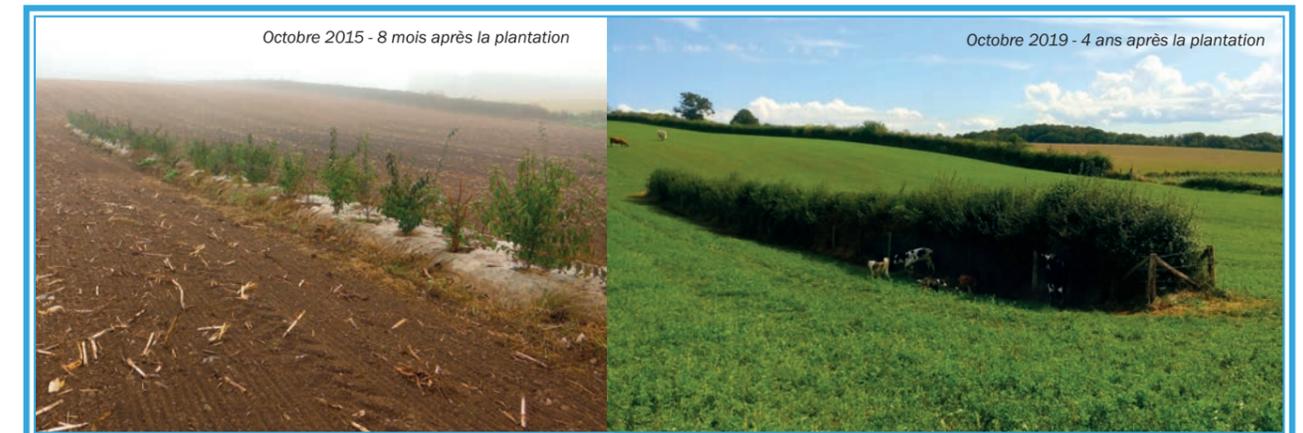
Dans le cadre du PAT Cône-Durenque, un exploitant de la commune de La Selve a réalisé plusieurs projets de plantation dans un objectif de réduction de l'érosion des sols sur ces parcelles. Avec l'appui technique de l'association, il a planté trois haies sur différentes parcelles : une haie double-rang sur talus, une haie double-rang et une haie simple.

Ces plantations ont eu lieu l'hiver 2014-2015. L'hiver suivant, il a taillé les arbustes afin d'avoir de nombreuses tiges à la base permettant aux végétaux de jouer un rôle antiérosif bien plus important.



Localisation des trois projets sur l'exploitation

Haie double rang sur talus



Les premiers éléments d'évaluation du PAT Jaoul



Après la réussite du premier Plan d'Actions Territorial (PAT) mené sur le bassin du Cône et de la Durenque, c'est au tour du PAT Jaoul d'être évalué afin d'identifier les évolutions engendrées sur ce territoire suite aux nombreuses actions menées.

Le programme s'est déroulé de 2016 à 2020. Parmi les 140 exploitations ayant des parcelles dans le bassin versant, 94 y ont leur siège d'exploitation.

D'ores et déjà nous pouvons dire que la participation des agriculteurs a été au rendez-vous, que ce soit pour les accompagnements collectifs (92 exploitants ont participé), les accompagnements individuels (au nombre de 99), les accompagnements financiers versés directement aux agriculteurs (210 740 €) ou encore

les travaux (près de 10km de berges clôturées, 40 points d'abreuvement et plus d'1 km de haies plantées, et les travaux continuent).

L'analyse globale de l'état des cours d'eau et de la biologie est en cours, mais nous connaissons déjà l'évolution des teneurs en nitrates relevées dans les cours d'eau et nous observons une tendance à la baisse sur les stations de suivi.

Pour cette nouvelle évaluation la dimension sociologique a été prise en compte et nous pouvons dire que le programme s'est traduit pour certains comme un rappel, pour d'autres comme un apprentissage. La prise de conscience est enclenchée et les divers acteurs du territoire mesurent l'importance de préserver les ressources naturelles et les espèces remarquables. Les actions ont porté leurs fruits et ont permis le début d'évolutions dans l'adaptation des pratiques agricoles (maintien des sols sensibles en herbe, allongement des rotations, diminution du labour...).



Le PAT en trois mots, selon les agriculteurs, les élus et les partenaires.

Le PAT, une graine en train de germer dans les esprits...



Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le bulletin n°31 de l'EPAGE Viaur.



AGRI VIAUR
SMBV Viaur - EPAGE Viaur
10, Cité du Paradis
12800 Naucelle
<http://epage-viaur.com>

VOTRE CONTACT
Hélène POUGET
Animatrice Agri Viaur
Tél : 05 65 71 10 97
Email : helene.pouget@epage-viaur.com